

Le Lab'URBA recherche un/une stagiaire :

La taxe d'aménagement, levier d'une urbanisation dense

Organismes d'accueil: Lab'URBA

Profil recherché: M2 en aménagement, développement territorial, économie territoriale, ayant

des compétences en SIG

Début et du stage : début avril 2019, 4 mois à temps plein

Lieu de travail : Noisy-Champs (Lab'Urba) possibilité travail à distance

Rémunération : selon la règlementation en vigueur

Structure d'accueil

Le Laboratoire d'urbanisme, Lab'Urba, (https://www.laburba.com/), implanté à Champs-sur-Marne, sur le campus de la Cité Descartes, est fortement rattaché à l'Ecole d'urbanisme de Paris. Il réunit ainsi des enseignants-chercheurs travaillant sur les questions urbaines à l'Université Paris Est Créteil (UPEC), EUP et département de géographie, au département de Génie Urbain de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) et à l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP). Par sa taille, le Lab'URBA est en mesure de constituer des équipes disciplinaires ou thématiques suffisantes permettant de pratiquer un échange permanent entre l'opérationnel et la théorie. Les principaux thèmes de recherche s'organisent autour des questions de politiques urbaines et du développement territorial, de des inégalités et discriminations, des pratiques en urbanisme, du génie urbain et de l'environnement.

Mission

Les politiques gouvernementales, renforcées par l'objectif zéro artificialisation nette, invitent les collectivités territoriales à contrôler l'urbanisation en renforçant la densité et en limitant la consommation d'espace. La fiscalité est un outil mobilisé pour inciter les constructions denses. En particulier la taxe d'aménagement propose un dispositif de majoration du taux d'imposition qui pourrait modifier le comportement des constructeurs en secteur diffus, en dehors des projets urbains encadré par des réglementations spécifiques, les inviter à construire de façon plus dense et économe en espace et accompagner la « densification douce ». Des travaux ont été menés sur la taxe d'aménagement et la stratégie qu'elle sert (Guelton, Pouillaude, Rosen, 2018). Coquiere et O'hanna (2018) ont identifié des communes en Ile-de-France qui poursuivent l'objectif fiscal de favoriser la densification. La loi de finances pour 2021 vise à confier expressément à la taxe d'aménagement des capacités incitatives pour protéger l'environnement et favoriser la densité.

Le stage s'inscrit en appui d'un travail de recherche mené en partenariat avec le réseau FIL (finances locales) et le CEREMA et qui complète les travaux précédents. La recherche a pour objet de vérifier l'hypothèse selon laquelle la mise en place d'une taxe d'aménagement majorée accompagne le phénomène de densification douce en périphérie urbaine. Il s'agit dans ce projet d'observer la dynamique d'urbanisation sur ces périmètres urbains ciblés par la puissance publique sur un panel de villes en France. Un travail préalable aura sélectionné le panel pertinent de villes. Sans préjuger des stratégies politiques, l'analyse portera sur l'opportunité urbaine des choix politiques. Sur la période étudiée, des hypothèses sur l'impact éventuel de la taxe sur ces dynamiques pourront être formulées.

Il est attendu du stagiaire qu'il caractérise les zones sur lesquelles les collectivités locales ont mis en place un taux de taxe d'aménagement majorée au regard de leur localisation urbaine et des tendances à l'urbanisation douce. Dans un second temps il contribuera avec l'équipe des chercheurs à l'analyse de la contribution de la décision fiscale à la stratégie de densification poursuivie par la puissance publique.

Plus précisément, le (ou la) stagiaire sera amené à réaliser les différentes tâches suivantes

- constituer une base de données caractérisant l'urbanisation des zones ciblées sur les années passées (5 à 10 ans),
- en faire une représentation statistique et cartographique à l'aide d'outils SIG et de méthode d'analyse des données en géographie.
- contribuer à l'analyse des données relatives à la densification en cours sur ces zones pour répondre à l'hypothèse formulée par la recherche. Cette dernière partie se fera en collaboration avec l'équipe de recherche en mobilisant les références bibliographiques.

Qualités requises

- Connaissance en dynamiques territoriales et phénomènes d'urbanisation
- Connaissance en analyse descriptive et analyse des données géographiques ;
- Connaissance en SIG:
- Qualité rédactionnelle.

Merci d'envoyer votre candidature (lettre de motivation + CV) par e-mail à : guelton@u-pec.fr

Date limite de dépôt des candidatures : 7 mars 2021